



Le Portail de L'Hôtel Raoul
15 rue du Petit-Musc
75004 Paris

Tél. : 01 42 77 33 83
Mél : Michel@Cribier.net
Site web : <https://cribier.net/Hotel-Raoul>

Rapport d'activité de l'exercice 2022

Michel Cribier

Notre réunion du 21 février est la première Assemblée générale de notre association « Le Portail de l'Hôtel Raoul », mais sachez que les premières démarches pour sauver ce portail remontent à 1988 avec Mme Briand, aujourd'hui disparue, dont je tiens à saluer la mémoire. Pour ma part, je n'ai vraiment commencé à m'intéresser activement à cette cause qu'en 1992 alors que nous habitons le 15 rue du Petit-Musc depuis 1984

Notre association s'est créée officiellement le 3 février 2022, en réponse à la demande du Conseil de Paris qui dans son vote du 17 décembre 2021 souhaitait qu'une association se constitue [je cite] « afin de faire restaurer le portail avec le soutien de la Ville ».

Même si cette genèse peut le laisser penser, nous ne sommes en rien une association gouvernementale ou municipale ! Je nous vois plutôt comme le moyen le plus efficient, avant d'être le plus efficace, pour mener à bien cette restauration si longtemps retardée.

Dans cette décision du Conseil de Paris, un autre point me semble important, la mention que [je cite] « la Ville pourrait acquérir le portail restauré pour le préserver pour les générations futures ». C'est ce point, en dépit du conditionnel, qui a tout débloqué car il permet d'espérer que cette restauration ne soit pas qu'un coup d'épée dans l'eau.

Nous sommes peu nombreux à ce jour c'est vrai, j'y reviendrai. En tout cas nous sommes « l'avant garde éclairée », selon une terminologie à la mode après mai 68...

Nos statuts demandaient qu'un bureau de 3 membres soit constitué, il est composé de :

- Pascale Richard-Gros notre trésorière
- Philippe Bouchet, notre secrétaire, hélas absent aujourd'hui pour raisons professionnelles
- moi-même en tant que président

À nous trois, le 2 février 2022, nous avons acté la création de cette association dont les statuts ont été déposés le lendemain à la Préfecture de Police.

Ces statuts avaient été rédigés avec l'aide d'un avocat spécialiste du droit du patrimoine, Me Loïc Dusseau. Ils prévoient qu'un Conseil d'Administration de 7 membres soit formé. Aussi, en plus des trois membres du bureau, ont gentiment accepté d'en faire partie :

- Christophe Lucien, commissaire-priseur
- Olivier Siffrin, bibliothécaire à la BNF
- Frédéric Thibault, tailleur de pierre, compagnon des Devoirs Unis, excusé cet après-midi
- Claude Verrier, vice-président de l'association « Vivre le Marais », association qui soutient depuis longtemps notre cause et bien d'autres.

Que tous soient à nouveau remerciés pour leur implication.

Je tiens à signaler que le soin apporté à la rédaction de nos statuts par Me Dusseau nous a permis d'obtenir de l'administration fiscale, début décembre 2022, le bénéfice du dispositif du mécénat avec sa conséquence sur les déductions d'impôts de 60% du montant des dons, et ce, même rétroactivement depuis la création de l'association.

Cet accord tardif de l'administration fiscale n'est qu'une des raisons de l'absence d'une campagne d'adhésions ou de dons.

Sitôt l'association légalement constituée, il a fallu :

- ouvrir un compte au Crédit Mutuel

- s'enregistrer sur HelloAsso qui gère bénévolement les adhésions et les dons
- trouver une assurance RAQVAM pour le portail à la MAIF
- et surtout trouver un notaire qui accepte de rédiger un acte authentique de vente pour 1 €...mais pour 600 € de frais !

L'acte d'acquisition du portail a été signé le 8 avril 2022.

Entre-temps, le 15 mars, réunion à l'Hôtel de Ville avec Mme Taïeb, adjointe à la Mairie de Paris en charge du Patrimoine, avec le Directeur des Affaires juridiques, le sous-directeur du Patrimoine, la directrice des Affaires culturelles... Bien que nous soyons encouragés à demander des subventions à la Ville, le Directeur des Affaires juridiques tient à préciser que « *cette subvention ne peut être que liée à l'activité de l'association et non directement au financement des travaux. Aucun montant n'est prononcé* », contredisant à mon sens le texte voté au Conseil de Paris.

Connaissant les contraintes administratives à satisfaire quand on agit dans le secteur du Marais, M. Thibault a souhaité qu'un architecte pilote ce projet de restauration et m'a présenté M. Torossian, architecte qui œuvrait à la Mairie du 13^e arrondissement. Dès sa première visite sur site, celui-ci s'est proposé verbalement pour la suppression des murets de part et d'autre du portail qui lui semblaient incongrus. Son projet plus élaboré n'a été terminé que le 14 juillet et ne comportait aucune estimation financière.

J'ai attendu la mi-août pour soumettre ce projet, ainsi qu'un dessin illustrant une restauration à l'identique, aux membres du Conseil d'administration et à 3 ou 4 personnes extérieures. Ce dessin est de la main du fils de notre secrétaire, dessinateur de profession.

Début septembre, lors du Forum des Associations de Paris Centre, l'association « La Cité » m'a gentiment proposé d'exposer sur son stand les deux projets de restauration. J'y ai retrouvé Olivier Siffrin et j'ai pu recueillir d'autres avis dont ceux de Clément Beaune, de Clara Chassaniol et également d'Ariel Weil.

À l'issue de ces consultations, le verdict était net : plus de 80 % des sondés préféraient une restauration à l'identique. J'ai averti M. Torossian de ce choix. Il ne nous a pas demandé d'honoraires, qu'il en soit remercié.

Mais, début septembre, nous n'avions donc pas de devis sérieux pour la restauration du portail.

C'est alors que j'ai contacté Pierre Lucot. Pierre Lucot est architecte - il travaille entre autres actuellement sur la rénovation d'un immeuble au 44 rue St-Antoine, il habite au coin des rues Beautreillis et des Lions Saint-Paul, préside le Conseil de quartier Seine, et surtout, il a déjà porté la cause de la rénovation du portail de l'Hôtel Raoul depuis ma première rencontre avec lui en décembre 2006 !

Sous son impulsion, et avec l'aide exigeante de Frédéric Thibault, nous collectons les devis pour la maçonnerie et l'huissierie sans avoir toutefois à ce jour des devis satisfaisants et présentables à l'Architecte des Bâtiments de France qui doit donner son avis puisque nous sommes dans le secteur protégé du Marais.

Toutefois, c'est muni de ces devis imparfaits que j'ai déposé à la hâte, le 31 octobre, une demande de subvention de 50 k€ à la Mairie de Paris, demande qui, aux dernières nouvelles, est « en examen ».

Nous avons également un appui précieux en la personne de Philippe Baverel, journaliste au Parisien, qui a publié déjà 7 articles sur le portail, le dernier en novembre 2022, et dont l'écho, j'ai pu le constater, est très important à la Mairie de Paris.

Enfin très récemment, j'ai recontacté la Fondation du Patrimoine - qui connaît ce portail depuis octobre 2004 - pour un dossier de mécénat.

Parmi mes manquements de président, je n'ai pas réuni le CA « tous les trimestres » comme le stipule l'art. 12 des statuts, informant ou consultant toutefois par mél ses membres lors des étapes importantes.

Voilà où nous en sommes après une année de fonctionnement de l'association. Des bases ont été posées mais l'essentiel reste à faire. Nous en reparlerons plus tard dans l'ordre du jour